

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports): Monsieur le Président, je suis heureux que le député ait finalement réussi à poser cette question très grave et très importante qui se rapporte . . .

M. Nowlan: Il vous en a parlé hier.

M. Axworthy: . . . a la sécurité des passagers des avions. Je suis content de pouvoir annoncer au député que, suite à ses instances très efficaces . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: . . . nous sommes en train d'étudier cette très importante question.

M. Hees: Lloyd a au moins le sens de l'humour. On est obligé de lui reconnaître cette qualité, même si c'est la seule qu'il possède.

* * *

LE REVENU NATIONAL

LA CONSERVATION DES DOCUMENTS DU MINISTÈRE—ON
DEMANDE AU MINISTRE DE DONNER DES DIRECTIVES

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur le Président, je voudrais poser une petite question supplémentaire au ministre du Revenu national qui se rattache à la question soulevée par le député de Cambridge. Nous savons que le ministre a le pouvoir de donner très rapidement des directives de façon à changer les quotas en objectifs et les objectifs en buts à atteindre. Le ministre ordonnera-t-il immédiatement et catégoriquement à tous les fonctionnaires des bureaux régionaux de l'impôt qui relèvent de lui, de ne pas altérer ou dissimuler les documents relatifs aux questions soulevées par le député de Wellington-Dufferin-Simcoe et le député de Cambridge, afin que la commission Wood Gundy puisse examiner les pièces originales et non pas d'autres qu'on y aurait substituées?

[Français]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, si le leader de l'Opposition officielle avait écouté ma réponse précédente, il aurait compris que je tiens à ce que M. Farlinger ait en main les documents qui existent et qui décrivent les pratiques de gestion à l'intérieur du ministère dans toutes les sections et au niveau du bureau de district.

[Traduction]

M. Nielsen: Donneriez-vous ces directives? Le ferez-vous?

[Français]

M. Bussières: Si le député ne comprend pas ce que cette assurance veut dire, cela lui en prend un peu plus que le sens commun ne l'exige!

Travaux de la Chambre

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Nielsen: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement comme tous les jeudis. Comme le ministre du Revenu national ne veut pas donner des instructions . . .

M. Pinard: Mercredi.

M. Nielsen: La question de privilège du mercredi, désolé.

Des voix: Oh, oh!

M. Nielsen: Étant donné la nature du débat de demain—dont nous avons déjà discuté—afin que tous les députés soient aussi bien informés que ceux d'en face, le leader parlementaire du gouvernement pourra-t-il nous indiquer notre emploi du temps de demain et la nature du débat ainsi que la façon dont il sera mené?

M. Pinard: Monsieur le Président, il n'y a rien de bien particulier quant aux règles à suivre demain si ce n'est, comme je l'ai dit la semaine dernière, que le premier ministre sera le premier à prendre la parole demain matin au sujet de la motion principale.

Comme c'est la semaine dernière que j'en ai parlé, le député a raison de demander si nous nous sommes mis d'accord sur le déroulement de la dernière journée de débat sur le discours du trône. Nous nous sommes entendus pour qu'à la suite du discours du premier ministre, dont la durée sera illimitée conformément au Règlement, le chef de l'opposition officielle soit autorisé, si la Chambre y consent, à parler de nouveau de sa motion pendant une période illimitée, comme il se doit. Nous sommes heureux de donner ainsi au chef du député l'occasion d'exprimer certaines opinions et idées.

Le discours du chef de l'opposition officielle sera suivi, si la Chambre y consent, du discours du chef du Nouveau parti démocratique qui, lui aussi, disposera d'un temps de parole illimité.

A la suite de ces trois discours, et je crois que nous siégerons aux heures normales, les autres discours seront limités selon le Règlement. Je crois qu'à la fin de la journée nous voterons sur la motion principale.

Voilà dans les grandes lignes, ce que nous avons décidé hier à la réunion des leaders parlementaires. Par conséquent, il est entendu que le premier à obtenir la parole demain à 11 heures après la prière sera le premier ministre du Canada.

M. Deans: Monsieur le Président, à ce propos, je tiens seulement à préciser que nous sommes prêts à donner notre consentement pour permettre au chef de l'opposition officielle de prendre la parole demain. Nous sommes tout à fait d'accord pour que le chef du Nouveau parti démocratique dispose d'un temps de parole illimité, comme l'a dit le président du Conseil privé. Nous avons hâte d'entendre ce que le premier ministre aura à dire.